

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LÉRIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LÉRIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.45 portant élection du 2ème vice-président de la communauté de communes du pays solesmois

Les élections Municipales de juillet 2020 de Vendegies-sur-Ecaillon ont été annulées par le jugement n° 2002482 du 30 septembre 2020 du tribunal administratif de Lille. Ce jugement a été confirmé par l'arrêt du Conseil d'état n°445805 le 12 mars 2021.

Par cette décision du juge administratif, les 3 élus municipaux qui siégeaient au conseil communautaire de la CCPS ont également perdu leur mandat communautaire.

De ce fait, le poste de 2^{ème} Vice-Président jusqu'alors occupé par Mme Joselyne GILLERON, élu de Vendegies sur Ecaillon, est devenu vacant.

Aussi, de février à juin 2021, le Conseil communautaire était incomplet : 33 Conseillers en exercice contre 36 réglementairement.

Suite aux nouvelles élections municipales du dimanche 30 mai 2021, les 3 nouveaux conseillers communautaires sont connus : M. Jean FAURE, Mme Joselyne GILLERON et M. Benoit CARION.

A ce jour, le Conseil communautaire de la CCPS est réputé complet, il convient donc de combler la vacance du poste de 2^{ème} Vice-Président en procédant à des élections.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures : Mme Joselyne GILLERON et M. Denis SEMAILLE se portent candidats.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération 2020.25 du 16 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Vu la décision n°2002482 du Tribunal Administratif de Lille du 30 septembre 2020 ;

Vu l'arrêt n°445805 du Conseil D'Etat du 12 mars 2021 ;

Vu le procès-verbal de l'élection ;

Vu les résultats du scrutin :

Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c	Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d	Nombre de votes blancs	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	34
f	Majorité absolue	18

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_45-DE

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GILLERON Joselyne	20	Vingt
M. SEMAILLE Denis	14	Quatorze

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus au scrutin uninominal ;

Considérant la décision du Conseil communautaire de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents ;

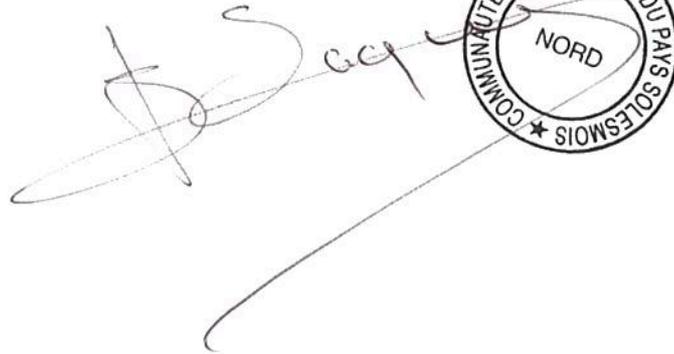
DECIDE A L'UNANIMITE

de proclamer Mme Joselyne GILLERON, élue Vice-Présidente et la déclare installée.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,

Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Paul Sagniez". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter, with "NORD" in the center and a small star at the bottom.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.46 Budget principal CCPS : Délibération portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Caudry ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2020. Il reprend aussi le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité des valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et le compte de gestion présenté par le comptable publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2020 établi par le comptable public et de lui donner quitus.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 29/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.47 Budget principal CCPS : Délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2020

L'année 2020 se résume ainsi :

Le résultat cumulé 2020 de la section d'investissement présente un déficit de 244 773,48€

Le résultat cumulé 2020 de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 378 395,28€ avant affectation.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Equipements	579 467,60 €	403 934,30 €
Emprunts	258 143,55 €	
Résultats cumulés reportés (D001)	829 355,71 €	- €
Couverture d'investissement (R1068)	- €	829 355,71 €
Opérations d'ordre	- €	188 883,37 €
Réalisations	1 666 966,86 €	1 422 173,38 €
Résultat d'exercice 2020		584 562.23€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Budget réel de fonctionnement	5 033 047,52 €	6 405 826,24 €
Frais financiers	26 623,78 €	
Résultats cumulés reportés (R002)	- €	1 293 098,32 €
Atténuation de produits	1 111 639,58 €	
Opérations d'ordre	188 883,37 €	- €
Réalisations	6 360 194,25 €	7 698 924,56 €
Résultat d'exercice 2020		45 631.99€

Résultat d'exercice	Résultats 2019	Régularisations	Résultats d'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-829 355.71€	20.00€	584 562.23€	- 244 773.48€
Fonctionnement	1 293 098.32€	39 664.97€	45 631.99€	1 378 395.28€

Comme précisé lors du vote du BP 2021, il a été constaté des écarts et des anomalies d'écritures consécutifs à la dissolution du budget annexe bâtiment relais au 31 décembre 2018. Ces éléments font l'objet de régularisations inscrites aux résultats de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_47-BF

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 29/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.48 Budget principal CCPS : délibération portant affectation des résultats de l'exercice 2020

Préambule :

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit à celui de la section de fonctionnement. Le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif 2020 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 1 378 395,28€ et un déficit cumulé d'investissement de 244 773,48 €.

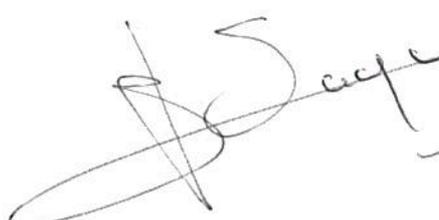
Détermination du 1068	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution d'investissement	244 773,48€	
RAR de l'exercice 2020	54 492,38€	300 349,95€
Couverture d'investissement (R1068)	0.00€	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'affectation suivante sur l'exercice 2021 :

- **(D001) Déficit d'investissement reporté : 244 773,48€**
- **(R1068) Virement à la section d'investissement : 0,00€ (Pas de besoins de couverture)**
- **(R002) Excédent de fonctionnement reporté : 1 378 395,28€**
- **Part d'excédent affectée en réserves : 0€**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.49 Budget principal CCPS : délibération portant approbation du montant des attributions de compensation pour l'exercice 2021

Préambule :

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Cette décision est prise par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres et des conseils municipaux des communes membres intéressées (à la majorité simple).

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Solesmois 2017.77 instaurant la taxe GEMAPI.

- **Pour la compétence GEMAPI.**

Le produit total attendu est de : 101 144.96€. Ce montant est ainsi décomposé (*) :

- 25% par la CCPS soit 25 286.24€.
- 25% Par les communes soit 25 286.24€.
- 50% Par la taxe GEMAPI soit 50 572.48€.

(*) *La part relative aux communes est proratisée avec la population.*

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Solesmois 2015.81 répartissant les recettes fiscales issues de l'éolien.

- **Pour la compétence aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes.**

Le produit éolien 2020 s'élève à 212 052.00€. Ce montant est ainsi décomposé :

- 42% pour la CCPS soit 89 061.84€
- 42% pour la commune d'implantation et 16% à l'ensemble des 14 autres communes du territoire. Soit 122 990.16€.

Le parc éolien ayant contribué sur l'exercice 2020 est constitué de :

- 6 Eoliennes de 2MWh sur la commune de Haussy
- 3 Eoliennes de 2MWh sur la commune de Saint-Python
- 3 Eoliennes de 2MWh sur la commune de Viesly

Commune	Population	GEMAPI	IFER 2020	AC 2017 (Base historique)	AC 2021
Beurain	234	- 392,66 €	2 423,45 €	-1 312,00 €	718,79 €
Bermerain	742	- 1 245,10 €	2 423,45 €	16 964,00 €	18 142,35 €
Capelle	154	- 258,42 €	2 423,45 €	1 804,00 €	3 969,03 €
Escarmain	480	- 805,45 €	2 423,45 €	-3 054,00 €	- 1 436,00 €
Haussey	1 562	- 2 621,08 €	45 742,65 €	75 499,00 €	118 620,57 €
Montrécourt	225	- 377,56 €	2 423,45 €	-2 318,00 €	- 272,11 €
Romeries	466	- 781,96 €	2 423,45 €	36 432,00 €	38 073,49 €
Saint-Martin-sur-Écaillon	519	- 870,90 €	2 423,45 €	3 743,00 €	5 295,55 €
Saint-Python	1 033	- 1 733,41 €	24 083,05 €	98 386,00 €	120 735,64 €
Saulzoir	1 739	- 2 918,09 €	2 423,45 €	26 310,00 €	25 815,36 €
Solesmes	4 398	- 7 379,98 €	2 423,45 €	351 811,00 €	346 854,47 €
Sommaing	410	- 687,99 €	2 423,45 €	1 739,00 €	3 474,46 €
Vendegies-sur-Écaillon	1 107	- 1 857,58 €	2 423,45 €	38 104,00 €	38 669,87 €
Vertain	520	- 872,58 €	2 423,45 €	4 839,00 €	6 389,87 €
Viesly	1 480	- 2 483,48 €	24 083,05 €	339 027,00 €	360 626,57 €
Somme	15 069	- 25 286,24 €	122 990,16 €	987 974,00€	1 085 677,92 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

- 1 087 386,03€ (D739211)
- 1 708,11€ (R73211)

Après en avoir délibéré par la répartition des voix suivante :

1 refus de participer

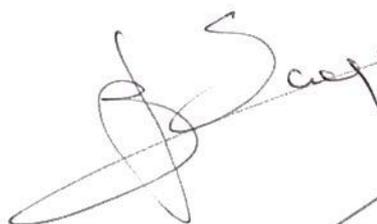
4 abstentions

29 voix « pour »

le Conseil communautaire valide les attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 telles que définit ci-dessus.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.50 : Budget principal CCPS : délibération portant admission en non-valeur

Préambule :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Le mandat d'admission en non-valeur au 6541 fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable (liste de non-valeur), que la collectivité émet une pièce de dépense. En cas de refus d'admettre la non-valeur, une provision pour créances douteuses doit être constituée par l'émission d'un mandat au 6817.

En effet, en vertu des articles L2321-2 29° et R2321-2 3° du code général des collectivités territoriales (CGCT), la constitution d'une provision est une dépense obligatoire lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Celle-ci doit être comptabilisée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des informations communiquées par le comptable.

Il convient également que l'assemblée délibérante motive sa décision de refus d'admission en non-valeur et précise au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

Contexte

Le comptable public a fait parvenir à la Communauté de Communes du Pays Solesmois l'état des présentations et admissions en non-valeur pour les exercices 2015 à 2018.

- 96,87€ pour l'exercice 2018

Exercice	Numéro de pièce	Montant	Nature de la recette
2018	T 831	6,72 €	Crèche
2018	T 410	15,68 €	Crèche
2018	T 436	7,92 €	Centre de loisirs
2018	T 436	6,93 €	Centre de loisirs
2018	T 707	27 €	Conservatoire
2018	T 739	0,50 €	Conservatoire
2018	T 129	9,72 €	Déchets
2018	T 449	22,40 €	Centre de loisirs
		96,87€	

- 91,33€ pour l'exercice 2017

Exercice	Numéro de pièce	Montant	Nature de la recette
2017	T 467	28,33 €	Conservatoire
2017	T 617	25,00 €	Centre de loisirs

2017	T 618	28,00 €	Centre de loisirs
2017	T 633	10,00 €	Centre de loisirs
		91,33€	

- 31,10€ pour l'exercice 2016

Exercice	Numéro de pièce	Montant	Nature de la recette
2016	T249	6,60 €	Centre de loisirs
2016	T 695	10,40 €	Centre de loisirs
2016	T 694	6,00 €	Centre de loisirs
2016	T 813	5,40 €	Crèche
2016	T 639	2,70 €	Conservatoire
		31,10€	

- 113,65€ pour l'exercice 2015

Exercice	Numéro de pièce	Montant	Nature de la recette
2015	T127	24,00 €	Centre de loisirs
2015	T 128	19,50 €	Centre de loisirs
2015	T 276	19,50 €	Centre de loisirs
2015	T 875	9,90 €	Centre de loisirs
2015	T 954	8,80 €	Centre de loisirs
2015	T 278	23,00 €	Centre de loisirs
2015	T 958	1,15 €	Centre de loisirs
2015	T 888	7,80 €	Centre de loisirs
		113,65€	

Soit, par service de la CCPS :

- 58,53€ pour le service du conservatoire
- 236,90€ pour le service des centres de loisirs
- 27,80€ pour le service de crèche
- 9,72€ pour le service déchets

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

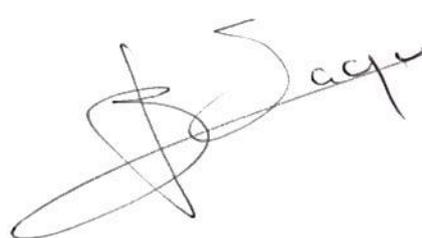
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'admettre en non-valeur les créances transmises par le comptable public dont le détail est repris ci-dessus,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à la mise en non-valeur des créances ci-dessus,**
- **D'autoriser les écritures comptables sur l'exercice en cours nécessaires à l'enregistrement en non-valeur.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.51 : Budget principal CCPS : Délibération portant produit attendu de la taxe Gemapi

Depuis l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016, la Communauté de communes du Pays Solesmois (CCPS) est compétente en matière de GEMAPI, qu'elle transfère au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle. Les actions dudit syndicat sont financées par le versement de cotisations annuelles. Celles-ci peuvent être financées sur les fonds propres de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, par transfert de charges entre la Communauté de Communes et ses communes membres et/ou par la taxe GEMAPI, prévu par le code général des impôts en son article 1530 bis.

L'article 1530 bis du code général des impôts dispose que :

« I.-[...] les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L211-7 du code de l'environnement peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du présent code, instituer et percevoir cette taxe en lieu et place de leurs communes membres.

II.- [...] Le produit de cette taxe est arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant [...] de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au sens de l'article L2334-2 du code général des collectivités territoriales, résidant sur le territoire relevant de sa compétence (2).

[...] Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L211-7 du code de l'environnement.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations [...].»

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des impôts, dont les articles 1530 bis et 1639 A bis,

Vu le code de l'environnement, dont l'article 211-7,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 et suivants,

Vu la délibération n°2017.77 portant instauration de la taxe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) du 27 septembre 2017, prévoyant que les actions GEMAPI sur le territoire soient financées pour moitié par la taxe GEMAPI, au quart par la Communauté de Communes et le restant par les communes membres via le transfert de charge,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Solesmois adhère au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle,

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_51-DE

Considérant que pour l'année 2021, au titre de la GEMAPI, la cotisation appelé par le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle s'élève à 101 144,96€,

En leurs qualités respectives de Président et Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, M. Georges FLAMENGT et M. Denis SEMAILLE sortent de la salle et ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) pour l'exercice budgétaire 2021 à 50 572,48 €.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Sagniez". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the top inner edge and "NORD" in the center. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.52 portant approbation d'un don à la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Préambule :

Le président peut toujours accepter provisoirement la donation en attendant la décision du conseil communautaire. Les actes portant donation ayant en principe lieu devant notaire (sauf don manuel), celui-ci est tenu d'en donner avis aussitôt au receveur de l'EPCI (article R.2242 du CGCT), et il appartient au préfet de réclamer la production de l'acte notarié constatant la donation. Après avoir pris connaissance de l'acte, et fait éventuellement expertiser les biens, le président invitera le conseil communautaire à se prononcer sur l'acceptation (ou le refus) de la donation.

Si l'acceptation provisoire n'a pas été insérée dans l'acte notarié, l'acceptation définitive du conseil communautaire devra faire l'objet d'un acte séparé également authentique, qui devra être notifié au donateur en application de l'article 932 du code civil : l'acceptation provisoire est toutefois recommandée car elle a pour effet de rendre la donation irrévocable même si, dans l'intervalle entre l'acceptation provisoire et définitive, le donateur viendrait à décéder.

A la différence du leg, il n'y a pas de consultation de la famille du donateur, les héritiers réservataires ne disposant d'aucun recours jusqu'à l'ouverture de la succession. Ce n'est qu'après le décès du donateur qu'ils pourront éventuellement agir en réduction du don s'ils estiment qu'il dépasse la quotité disponible.

Pour les dons manuels, le donateur ou son représentant est tenu à une obligation de déclaration ou d'enregistrement auprès de l'administration fiscale dans le délai d'un mois suivant la signature de l'acte notarié. (Vu les articles 635A et 790G du code général des impôts)

Rappel : Le **don manuel** s'effectue par la remise d'un bien, d'une somme d'argent, d'un chèque ou de valeurs mobilières de la main à la main. Cette opération peut se faire sans que l'intervention d'un notaire ne soit nécessaire, à la différence de la donation d'un bien immobilier.

Contexte

Mme Lydie Avril née Cazin a souhaité faire don au conservatoire d'un piano droit estimé à 2 500.00€. Ce don s'est déroulé le 10 mai 2021 avec l'acceptation provisoire du Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

S'agissant d'un don manuel d'un montant inférieur à 15 000€, il n'y a pas d'obligation à déclarer le don via le formulaire 2734 pour l'EPCI. De plus, la donatrice n'a pas souhaité, quant à elle, réaliser à son bénéfice les abattements fiscaux prévus par la loi en déclarant la donation par le formulaire 2735. (Les articles 635A et 790G du code général des impôts)

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les articles R2242 et L2242 du CGCT ;

Vu l'article 757 du code général des impôts ;

Vu les articles 635A et 790G du code général des impôts ;

Vu l'article 894 & 932 du code civil ;

Vu la charte nationale relative à la fiabilité des comptes locaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la donation faite à la CCPS consistant en la propriété d'un piano droit ;**
- **D'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant ;**
- **D'autoriser le service financier de la CCPS et le comptable public à réaliser les opérations d'intégration du don ⁽¹⁾ conformément aux recommandations du comité de fiabilité des comptes locaux.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.53 fixant l'indemnisation d'intervenants et d'experts extérieurs

Préambule :

Dans le cadre des compétences de la collectivité, telles que des séminaires, forums, salons, de la formation musicale des élèves du conservatoire de musique et de danse du Pays Solesmois..., il est fait appel à des personnes qualifiées intervenant auprès de la CCPS. En 2011, la collectivité a délibéré sur l'indemnisation de ces experts. Celle-ci fut définie sous forme de vacation par demi-journée à concurrence de 25 / 10 000ème du traitement brut annuel afférent à l'indice brut 700. Il est proposé au conseil communautaire de garder le principe d'indemnisation sous forme de vacation par demi-journée à concurrence de 25 / 10 000ème de l'indice brut annuel 700 par référence au décret N° 2016-670 du 25 mai 2016. (Soit 32 670.67€ pour l'année 2021).

L'indemnisation est ainsi portée de 80,70€ (en 2011) à 81,68€ en 2021.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré

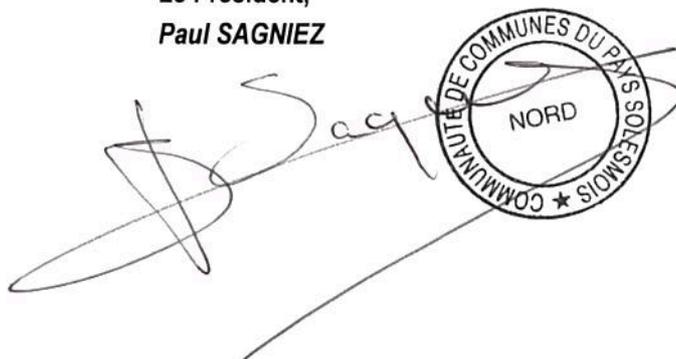
Vu le décret N° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le barème d'indemnisation des intervenants extérieurs.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'Sagniez'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the top edge and 'NORD' in the center. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.54 portant définition de l'actif relatif aux terrains

Contexte :

Une mise à jour de l'actif de la Communauté de Communes du Pays Solesmois est en cours depuis quelques années.

En effet, l'ordonnateur est chargé du recensement des biens et de leur identification. Il importe que celui-ci s'attache à un suivi exhaustif de la réalité et de la présence des immobilisations et ajuste son inventaire comptable en fonction des données physiques présentes au sein de la collectivité.

Une tenue de l'inventaire comptable permet de connaître ses immobilisations sur le volet financier. Reflet de l'inventaire physique, il représente l'expression comptable de la réalité physique du patrimoine. Contrairement à l'inventaire physique, qui consiste en la connaissance des propriétés et biens contrôlés par la collectivité, il s'agit de connaître dans ce cas leur valeur et apporte une aide à la gestion du patrimoine. Ces deux inventaires doivent être en concordance, sous réserve du traitement réservé aux biens de faible valeur sortis de l'inventaire comptable mais présents à l'inventaire physique (§2.2.4) et en tenant compte de l'approche par les enjeux décrite au § 3.3.1.3. Le travail sur les comptes 211* relatif aux terrains est terminé. Il convient de délibérer sur l'état d'actif travaillé et expliciter la méthodologie de travail pour que le Service de Gestion Comptable puisse prendre ce travail en compte et ainsi opérer une concordance parfaite entre les registres.

Méthodologie de travail :

Un état des lieux a été réalisé pour lister les parcelles dont la CCPS est propriétaire.

Il a été décidé de mettre à plat l'entièreté du patrimoine foncier de la CCPS et d'appliquer une règle de trois au mètre carré. La CCPS possède 140 031m² dont 100 000m² pour l'extension de la ZAE de Saint python dont les éléments d'actifs récents sont identifiés et n'ont pas besoins d'être revu dans ce calcul.

<i>Valeur d'actif</i>	29 838.92€
<i>Superficie</i>	40 031m ²
<i>Valeur du mètre carré</i>	0.75€/m ²

Enfin, dans le but de faciliter le travail avenir et d'avoir une lecture exhaustive claire du foncier de la CCPS, il est proposé une répartition de chaque parcelle sur un numéro d'inventaire séparé, ce qui permet :

- D'avoir une lecture claire des biens foncier de l'EPCI ;
- De faciliter le travail des ventes/transferts de biens futurs ;
- D'intégration des acquisitions par une méthodologie claire ;
- De mieux identifier les travaux tels que les aménagements liés à chaque parcelle ;
- De transférer plus aisément en cas de changement de nature des terrains (construction, voirie...) ;
- D'opérer des contrôles périodiques plus facilement.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de valider le tableau récapitulatif de l'actif lié au foncier suivant :

Section	Parcelle	Superficie (m ²)	Valeur brute	Inventaire	Type	Compte
ZI	130	100 000,00	267 216,90 €	TerrainZI0130StP	Terrain	2111
ZI	128	8 368,00	6 237,46 €	TerrainZI0128StP	Terrain	2111
AB	77	6 163,00	4 593,86 €	TerrainAB0077Sol	Déchetterie	2115
AB	126	4 346,00	3 239,48 €	TerrainAB0126Sol	Bâtiment CCPS	2115
AB	134	4 223,00	3 147,81 €	TerrainAB0134Sol	Terrain	2111
AB	120	3 387,00	2 524,64 €	TerrainAB0120Sol	Voirie	2112
AB	118	1 834,00	1 367,05 €	TerrainAB0118Sol	Terrain rétention	2111
ZI	113	1 768,00	1 317,86 €	TerrainZI0113StP	Terrain	2111
AB	104	1 193,00	889,26 €	TerrainAB0104Sol	Terrain	2111
AB	103	1 109,00	826,64 €	TerrainAB0103Sol	Voirie	2112
AB	114	1 016,00	757,36 €	TerrainAB0114Sol	Terrain rétention	2111
AB	121	1 001,00	746,14 €	TerrainAB0121Sol	Terrain rétention	2111
AB	102	800,00	596,32 €	TerrainAB0102Sol	Voirie	2112
AB	123	679,00	506,12 €	TerrainAB0123Sol	Voirie	2112
AB	99	629,00	468,85 €	TerrainAB0099Sol	Voirie	2112
ZI	109	583,00	434,57 €	TerrainZI0109StP	Terrain	2111
AB	129	547,00	407,73 €	TerrainAB0129Sol	Parking CCPS	2115
AB	108	454,00	338,41 €	TerrainAB0108Sol	Terrain	2111
AB	107	366,00	272,81 €	TerrainAB0107Sol	Voirie	2112
AB	89	292,00	217,66 €	TerrainAB0089Sol	Terrain	2111
ZI	108	220,00	163,99 €	TerrainZI0108StP	Terrain	2111
ZI	112	218,00	162,50 €	TerrainZI0112StP	Terrain	2111
AB	106	217,00	161,75 €	TerrainAB0106Sol	Terrain	2111
AB	128	203,00	151,32 €	TerrainAB0128Sol	Voirie	2112
AB	133	178,00	132,68 €	TerrainAB0133Sol	Terrain	2111
AB	105	175,00	130,44 €	TerrainAB0105Sol	Voirie	2112
AB	85	32,00	23,85 €	TerrainAB0085Sol	Terrain	2111
AB	86	25,00	18,63 €	TerrainAB0086Sol	Terrain boitier	2112
AB	135	5,00	3,73 €	TerrainAB0135Sol	Terrain	2111

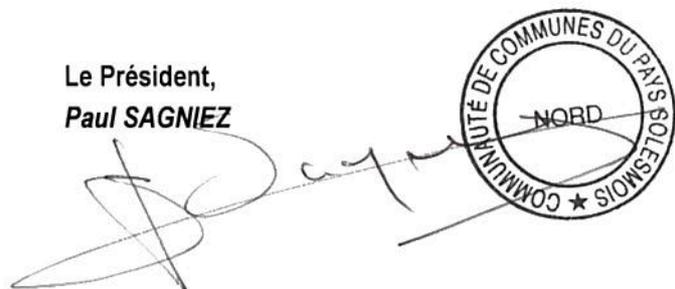
*Les biens sont regroupés dans un groupement d'actif « TERRAIN ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- Valider le tableau d'actif ;
- Approuver le principe de gestion d'actif lié au foncier de la CCPS ;
- Autoriser le président à signer tout document relatif à sa mise en œuvre tels que les certificats.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.55 Tableau des effectifs – recrutement d'un(e) chargé(e) de mission développement durable

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse aux collectivités territoriales rurales, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet. 200 VTA seront aidés en 2021.

Le Volontariat territorial en administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2.

Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

Il est proposé de passer par ce dispositif pour recruter notre chargé(e) de mission Développement durable, pour une mission de 18 mois, sur un emploi non permanent de catégorie A, à temps plein.

Sous l'impulsion de la responsable du service Développement durable, le/la chargé(e) de mission sera en charge de :

- Trier et exploiter les données existantes sur les attentes des exploitants et des consommateurs en termes de consommation, de production locale et durable
- Contribuer à la mise en œuvre des actions du Programme AgriBio
- Intervenir dans la mise en place des actions du Programme National pour l'Alimentation (contact avec les différents acteurs, préparation du matériel, coordination administrative)
- Proposer des actions concrètes pour développer les circuits courts et réfléchir à des scénarios pour les mettre en place (cahier des charges, subventions, etc.)
- Prendre contact avec les différentes associations du territoire pour les intégrer dans le projet d'alimentation durable
- Intervenir sur d'autres dossiers : préservation de la biodiversité, RSE, etc.
- Réfléchir aux canaux de communication à exploiter pour mettre en valeur les projets d'alimentation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'ouverture de ce poste et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.56 tableau des effectifs – recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Urbanisme, Habitat

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse aux collectivités territoriales rurales, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet. 200 VTA seront aidés en 2021.

Le Volontariat territorial en administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2.

Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

Il est proposé de passer par ce dispositif pour recruter notre chargé(e) de mission Urbanisme-Habitat, pour une mission de 18 mois, sur un emploi non permanent de catégorie A, à temps plein.

Sous l'autorité de la Direction Générale des Services et sous l'impulsion des Vice-Présidents chargés de l'environnement, de l'urbanisme et du développement durable, le(la) chargé(e) de mission urbanisme et habitat sera chargé(e) des missions suivantes :

- Accompagne la mise en œuvre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Appui au déploiement des actions dans le cadre des CRTE et de Petites Villes de Demain.
- Veilles juridiques et financière dans le cadre de l'ingénierie de projets.
- Contribution à la préparation de dossier de demande de subvention.
- Contribution à la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel.
- Pilote et mène à son terme les procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Règlement Local de la Publicité Intercommunal : relations avec les partenaires, habitants, élus, monde agricole, mise en œuvre des actions de communication.
- Décline la stratégie habitat de la collectivité et organise sa mise en œuvre.
- Mise en œuvre d'études préalables à la mise en œuvre d'un OPAH.
- Accompagne le montage d'opérations de création de logement.
- Conseille les élus et les services communaux dans le cadre de projets complexes.
- Participe à la révision du SCoT du Cambrésis et tout dispositif supra-communautaire.

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_56-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'ouverture de ce poste et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.57 portant création de deux emplois non permanent de conseiller numérique

La Communauté de Communes du Pays Solesmois est lauréate de l'appel à projet organisé par l'Etat. Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes et d'aider les commerçants du territoire à leur transition numérique.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50 000 euros par poste. La subvention est versée en trois fois : 20 % sont versés dans le mois qui suit la signature de la convention, 30 % 6 mois après la signature et les 50 % restants 12 mois après la signature de la convention.

Les missions envisagées sont les suivantes :

1) **Conseiller numérique affecté à l'Etape**, structure d'animations sociales communautaire, pour mener des actions d'inclusion numérique sur les 15 communes qui composent le territoire.

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone
- Navigation sur internet
- Base du traitement de texte
- Envoyer, rédiger, des mails
- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (caf, pôle emploi, état civil, inscription listes électorales, suivre la scolarité des enfants, s'inscrire au périscolaire) - Comment protéger ses données personnelles.

2) **Conseiller numérique affecté au pôle développement économique**

- Sensibiliser et former les commerçants et artisans au numérique sur le webmarketing, créer et développer un site internet marchand et vitrine, utiliser les réseaux sociaux et les divers canaux de communication pour développer leur visibilité et leur business.
- Développer et accompagner les commerçants sur la future plateforme du commerce connecté Solesmois

Les élus proposent la création de deux emplois non permanents à temps complet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint d'animation afin de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

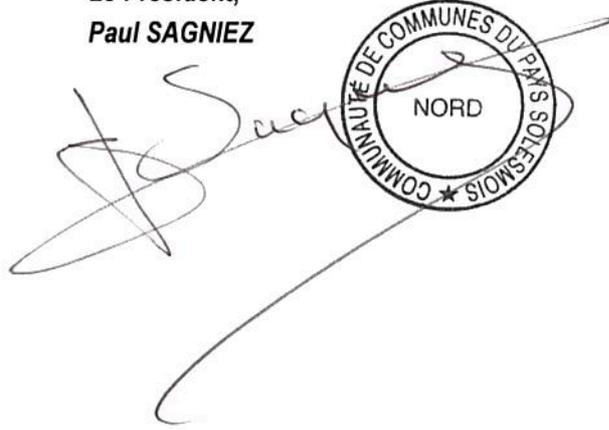
ID : 059-245901038-20210622-2021_57-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture de ces deux postes et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le **28/06/2021**

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Paul Sagniez', written over a circular official stamp. The stamp is white with a black border and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the top edge, 'NORD' in the center, and a small star at the bottom. A long, sweeping line extends from the bottom of the stamp across the page.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Héléne LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.58 autorisant le Président à signer l'avenant visant à la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'article du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu la délibération 20211.39 du 18 mai 2011 autorisant la signature de la convention relative à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Solesmois souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes budgétaires,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant (en annexe) correspondant avec le représentant de l'État.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center. A small star is visible at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.59 portant convention de partenariat avec l'association Action pour la brigade environnementale

Préambule :

La Communauté de Communes du Pays Solesmois exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, et a la volonté de créer des actions visant à favoriser la formation, l'insertion et l'emploi.

La qualité environnementale, le développement touristique, l'entretien et la valorisation de l'environnement naturel, les enjeux des modes de production alimentaires sont des axes majeurs de la CCPS. Elle entend s'en saisir pour développer sur le territoire communautaire un dispositif d'insertion, de formation et d'intégration professionnelle en direction d'un public cible.

L'association ACTION, actrice de l'Economie Sociale et Solidaire, a pour objet de créer et de gérer des possibilités d'insertion sociale et professionnelle aux demandeurs d'emplois.

L'action des deux structures (CCPS et ACTION) allant dans le même sens, il semble intéressant de mener une action commune : la création d'un Atelier et Chantier d'insertion (ACI) dédié au développement de la qualité environnementale dans une perspective d'attractivité économique et touristique du territoire, destiné à l'embauche de 10 personnes en difficultés sociales et professionnelles.

Aussi, en conformité avec les objectifs proposés et avec son champ d'activités, l'association ACTION mettra en œuvre un accompagnement socio-professionnel ainsi que des modules de formation adaptés afin de préparer avec chacune des personnes en CDDI leur insertion sociale et professionnelle.

Après une expérimentation de partenariat avec l'association ACTION durant 3 mois, il a été convenu de poursuivre le partenariat pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois tacitement.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la CCPS et afin d'en faciliter la réalisation, il est prévu dans la convention d'allouer des moyens financiers à l'association comme il suit :

- Une subvention de fonctionnement pour la période de 90 000€ maximum par an dont le montant réel sera déterminé lors du vote du budget de la CCPS ;
- Une prise en charge du matériel (autre que vêtements et chaussures de travail) et l'équipement nécessaires à la réalisation des activités confiées.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la convention, en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, décide :

- D'autoriser le partenariat avec l'association ACTION pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois tacitement ;
- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat ;
- D'approuver l'octroi d'une subvention pour la période d'expérimentation d'un montant maximal de 90 000€ annuel à l'association ACTION, ainsi que la prise en charge du matériel et de l'équipement nécessaires à la réalisation des activités confiées ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_59-DE

- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer tout document, modifications comprises, nécessaires à sa bonne exécution.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.60 portant validation du projet d'adduction d'eau au Mali et demande de participation financière dans le cadre de l'Action internationale – Coopération décentralisée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Préambule :

Depuis 2008, dans le cadre de sa compétence coopération décentralisée, la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) s'est engagée dans un partenariat avec la Commune de Gory Gopela au Mali.

En quelques années, cette coopération a permis de développer diverses actions autour de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Depuis 2018, un projet global d'adduction d'eau (forages, château d'eau et bornes fontaines) pour la population Malienne est en cours entre :

- la CCPS
- la Mairie de Gory-Gopela au Mali
- Le Comité Intercommunal de Coopération Décentralisée Internationale – Mobilisation Associative et Liens Interprofessionnels du Pays Solesmois (CICDI-MALI)
- L'Association des Ressortissants de la Commune de Gory-Gopela en France (ARCGGF)
- L'Association de Koumarefara Djike (AKD)

La première phase de travaux portant sur la réalisation et l'équipement de 2 forages est achevée.

Les mêmes partenaires souhaitent s'engager pour réaliser la seconde phase qui consiste en la réalisation du système d'alimentation en eau potable (installation du château d'eau, réalisation du réseau de distribution et installation des bornes fontaines).

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, dans le cadre de son onzième programme d'intervention 2019-2024, mets en place un dispositif « L'action internationale – Coopération décentralisée – Action de solidarité internationale » destiné à subventionner des projets en lien avec l'eau et l'assainissement.

Les conditions du dispositif :

Taux de subvention de 80% (si portage par une collectivité) limité à 50 000 € par projet.

3 projets par an maximum.

Apport de 5% d'une collectivité du bassin.

La CCPS souhaite déposer un dossier pour financer les travaux estimés à 58 561,65 € TTC.

Afin de respecter le cadre de l'appel à projet et de responsabiliser les bénéficiaires, la population et la commune de Gory Gopela participeront au financement du projet à hauteur de 5%.

La CCPS, quant à elle, en tant que porteur de projet, prend à sa charge 5% du montant.

○ Le plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
	EUROS	FINANCEURS	EUROS	%
Réseau de distribution	24 064,00 €	Commune de Gory Gopela	2 928,08 €	5%
Château d'eau	25 916,00 €	Association ARCGCF	2 342,47 €	4%
Bornes fontaines	5 793,00 €	Association de Koumarefara Djike	2 342,47 €	4%
Dépenses imprévues	2 788,65 €	CICDI-MALI	1 171,23 €	2%
		CCPS	2 928,08 €	5%
		Agence de l'eau	46 849,32 €	80%
TOTAL	58 561,65 €	TOTAL	58 561,65 €	100%

Vu l'arrêté préfectoral n°73/2019 en date du 16 décembre 2019, portant extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **de valider le projet proposé**
- **d'autoriser le Président à solliciter un demande de participation financière auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie**
- **de valider le plan de financement ci-dessus proposé,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.61 portant approbation du Pacte de Gouvernance

Préambule :

La loi dite Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Aussi, l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment qu'« après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ».

Ainsi par délibération 2020.70 du 13 octobre 2020, le conseil communautaire a décidé l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Dans ce cadre, par courrier en date du 29 mars 2021 adressé à l'ensemble des maires du Pays Solesmois, Monsieur le Président a soumis le projet de Pacte de gouvernance, ces derniers disposants de deux mois pour se prononcer.

La consultation des 15 conseils municipaux étant close, les communes dans leur très large majorité ayant émis un avis favorable, il convient de se prononcer sur la Pacte de Gouvernance.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020.70 du 13 octobre 2020 portant débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance,

Vu l'avis favorable des communes de, SAULZOIR (9 avril 2021), VIESLY (7 avril 2021), HAUSSY (13 avril 2021), ESCARMAIN (9 avril 2021), ROMERIES (14 avril 2021), MONTRECOURT (1^{er} avril 2021), BERMERAIN (12 avril 2021), BEAURAIN (13 avril 2021), SOMMAING SUR ECAILLON (2 avril 2021), SOLESMES (7 avril 2021),

Vu l'avis tacite favorable de la commune SAINT MARTIN SUR ECAILLON ;

Vu l'avis défavorable des communes de, SAINT PYTHON (13 avril 2021), CAPPELLE SUR ECAILLON (13 avril 2021), VERTAIN (15 avril 2021) ;

Vu la situation particulière de la commune de VENDEGIES SUR ECAILLON administrée par une délégation spéciale dans l'attente de nouvelles élections ;

Vu le projet de pacte de gouvernance (en annexe) ;

Après en avoir délibéré par la répartition des voix suivante :

1 abstention

5 voix « contre »

28 voix « pour »

Le Conseil communautaire décide :

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_61-DE

- **d'approuver le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et ses 15 communes**
- **de mandater Monsieur le Président pour signer tout document afférent à ce dossier.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THULLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.62 portant représentation de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (SMBS)

Pour rappel, la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) prévoit que depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCPS est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Par le principe de la représentation substitution, et du fait de l'adhésion du syndicat mixte pour l'aménagement de l'Écaillon et de ses affluents, la CCPS est devenue membre du syndicat mixte du bassin de la Selle pour les communes de Bermerain, Haussy, Montrécourt, Saint Martin sur Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing sur écaillon et Vendegies sur Écaillon (Arrêté préfectoral du 16 mars 2018).

Par délibération 2019.64 du 6 novembre 2019, le Conseil communautaire de la CCPS a validé l'extension de son périmètre d'adhésion, pour la compétence GEMAPI, au SMBS pour la totalité de son territoire.

Cette extension de périmètre a été entérinée par arrêté interdépartemental du 4 janvier 2021.

Les 15 communes et la CCPS doivent être représentées au sein du SMBS à raison d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par entités.

Le Conseil communautaire a déjà fixé par délibération 2020.35 du 16 juillet 2020 certains représentants :

Haussy : Mme Hélène LEVREZ THERON (Titulaire) et M. Henri BUISSET (Suppléant)

Montrécourt : M. Albert DEVIGNE (Titulaire) et M. Pascal GOBERT (Suppléant)

Saulzoir : M. Elie MONIER (Titulaire) et M. Gilbert XHAUFLAIR (Suppléant)

Saint-Python : M. Georges FLAMENGT (Titulaire) et M. Philippe LAUDE (Suppléant)

Solesmes : M. Fernand KIK (Titulaire) et M. Nicolas CAPPELIEZ (Suppléant)

Bermerain : M. Yvan BRUNIAU (Titulaire) et M. Daniel DUWEZ (Suppléant)

Saint-Martin-sur-Écaillon : M. Serge BLICQ (Titulaire) et M. Henri POTTIEZ (Suppléant)

Sommaing-sur-Écaillon : M. Roland SALENGRO (Titulaire) et Mme Dominique BERTON (Suppléante)

Vendegies-sur-Écaillon : M. Jacques DOMAS (Titulaire) et Daniel BOUTELIER (Suppléant)

CCPS : M. Denis Semaille (Titulaire) et M. Didier ESCARTIN (Suppléant)

Aussi, il convient de désigner les représentants pour les communes de Beurain, Capelle-sur-Ecaillon, Escarmain, Romeries, Vertain, et Viesly.

De plus, suite à l'annulation des élections municipales, il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations pour la commune de Vendegies-sur-Ecaillon.

S'agissant de la CCPS, il conviendra de remplacer M. Denis SEMAILLE et M. Didier ESCARTIN respectivement Maires de Beurain et Escarmain qui représenteront dorénavant leurs communes.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale, dite MAPTAM, créant une compétence obligatoire relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, reportant la date d'effet de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L.211-7,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019.64 du 6 novembre 2019 de la CCPS ;

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte du bassin de la Selle,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 04 janvier 2021 portant extension du périmètre du Syndicat mixte du bassin de la Selle,

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle prévoient que :

- le nombre de membres à désigner au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter les communes
- chaque EPCI dont la participation financière excède 20 000 € se verra attribuer un délégué supplémentaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire fixe comme suit la liste des représentants suivante :

Beaurain : M. Denis Semaille (Titulaire) et M. Benoit LECLERCQ (Suppléant)

Bermerain : M. Yvan BRUNIAU (Titulaire) et M. Daniel DUWEZ (Suppléant)

Capelle-sur-Ecaillon : Mme Anne-Sophie DECAUDIN (Titulaire) et M. Pascal STIEVENARD (Suppléant)

Escarmain : M. Didier ESCARTIN (Titulaire) et Mme Madleen DEPARIS (Suppléante)

Haussey : Mme Hélène LEVREZ THERON (Titulaire) et M. Henri BUISSET (Suppléant)

Montrécourt : M. Albert DEVIGNE (Titulaire) et M. Pascal GOBERT (Suppléant)

Romerles : Mme Sylviane MAROUZE (Titulaire) et Mme Louissette ALLART (Suppléante)

Saulzoir : M. Elie MONIER (Titulaire) et M. Gilbert XHAUFLAIR (Suppléant)

Saint-Python : M. Georges FLAMENGT (Titulaire) et M. Philippe LAUDE (Suppléant)

Solesmes : M. Fernand KIK (Titulaire) et M. Nicolas CAPPELIEZ (Suppléant)

Saint-Martin-sur-Ecaillon : M. Serge BLICQ (Titulaire) et M. Henri POTTIEZ (Suppléant)

Sommaing-sur-Ecaillon : M. Roland SALENGRO (Titulaire) et Mme Dominique BERTON (Suppléante)

Vendegies-sur-Ecaillon : M. Jacques DOMAS (Titulaire) et Daniel BOUTELIER (Suppléant)

Vertain : M. Jacky CALZADA (Titulaire) et M. Luc DELCOURT (Suppléant)

Viesly : M. Pascal SANTERRE (Titulaire) et Mme Cindy WANECQUE (Suppléante)

CCPS : M. Michel DHANEUS (Titulaire) et M. Jean-Marc LEMEITER (Suppléant)

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.63 portant présentation du Rapport d'Activités 2020 de Cambrésis Emploi

Pour aider à l'insertion sociale et professionnelle de ses administrés en recherche d'emploi, la CCPS adhère à Cambrésis Emploi.

A ce titre, une convention pluriannuelle d'objectifs 2017/2020 renouvelée sur la période 2021/2024 est en place entre Cambrésis Emploi et la Communauté de communes du Pays Solesmois. Celle-ci permet d'assurer une visibilité des actions à mettre en œuvre en lien, notamment, avec les grands projets à venir du territoire.

Pour l'année 2020, Cambrésis Emploi a rédigé un bilan détaillé des différents dispositifs en place au niveau la CCPS.

Le Rapport d'activités 2020 de Cambrésis emploi est transmis aux membres du Conseil communautaire.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le rapport d'activité 2020 de Cambrésis Emploi joint en annexe ;

prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 de Cambrésis Emploi.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.64 portant signature d'une convention de mise à disposition des services d'entretien des locaux, de gestion de la restauration et des services périscolaires des communes aux accueils de loisirs communautaires

Dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé par la CCPS et ses communes membres, les communes de Bermerain, Escarmain, Haussy, Saulzoir, Saint-Python, Solesmes et Viesly mettent à disposition les services d'entretien des locaux, de gestion de la restauration et des services périscolaires pour le bon fonctionnement des accueils de loisirs communautaires durant les vacances d'été 2021.

Les services sont mis à disposition et calculés de la manière suivante :

- Le temps de travail cumulé pour l'entretien des locaux et la gestion de la restauration par site pour les ALSH ne devra pas excéder 210 heures pour la période du 12 au 30 juillet 2021.
- Le temps de travail cumulé pour l'encadrement des mineurs par site pour les ALSH ne devra pas excéder 180 heures.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-4-1 et D5211-16 ;

Vu la convention de mise à disposition des services d'entretien des locaux, de gestion de la restauration et des services périscolaires des communes aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter une convention de mise à disposition des services d'entretiens des locaux, de gestion de la restauration et des services périscolaires des communes de Bermerain, Escarmain, Haussy, Saulzoir, Saint-Python, Solesmes et Viesly pour le fonctionnement des accueils de loisirs communautaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center. A five-pointed star is located at the bottom of the seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.65 portant installation de la commission d'attribution des places en structure petite enfance et validation du règlement de fonctionnement

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) gère en délégation de service public (DSP) une micro-crèche, qui accueille de façon régulière ou occasionnelle, durant la journée, les enfants de 10 semaines à 4 ans. Le personnel encadrant veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement, notamment dans le cadre du projet d'établissement.

L'ouverture de la structure est programmée au 30 août 2021.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la nécessité d'installer une commission d'attribution des places en accueil petite enfance pour garantir la plus grande transparence pour l'admission des enfants au sein de la structure,

Considérant que le contenu du règlement de la commission d'attribution des places en accueil petite enfance ci-joint permet les bonnes conditions générales d'admission,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'installation de la commission d'attribution des places en structure Petite Enfance ;**
- **De désigner Mme Sylviane MAROUZE pour siéger au sein de la commission, présidée par le/la Vice-Président(e) en charge de la Petite-Enfance ;**
- **D'approuver le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en structure Petite Enfance (en annexe) et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center, with a star at the bottom. A diagonal line crosses the seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.66 relative à l'organisation d'une formation générale au BAFA sur le territoire et convention avec l'organisme IFAC

Depuis 2013, afin de fidéliser et de qualifier les jeunes sur nos différents accueils de loisirs, la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) organise une session de formation générale BAFA chaque année sur le territoire à destination des animateurs bénévoles durant les accueils de loisirs d'été de l'année N-1.

En raison de la crise sanitaire la session de formation générale au BAFA programmée en 2020 a dû être annulée. Pour former les futurs animateurs, il est proposé au conseil communautaire de contractualiser une nouvelle convention avec l'IFAC du 1 au 8 juillet 2021, foyer Rural de Viesly.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- 300 euros par personne à partir de 12 stagiaires (de 12 à 20 personnes)
- 270 euros par personne à partir de 21 stagiaires.

Ce tarif comprend :

- L'équipe de formateurs salariés
- Les frais administratifs et de secrétariat

Engagements bipartite CCPS / Animateurs :

Il est proposé une prise en charge par la collectivité à hauteur de 65 % du coût global de la formation.

En contrepartie, le jeune s'engage à encadrer 6 semaines d'accueils de loisirs organisés par la CCPS.

- Les restes à charge seront prélevés sur le 1^{er} salaire du jeune.
- Si la personne ne pouvait respecter cet engagement, la CCPS prendrait les dispositions nécessaires pour recouvrer le montant de la prise en charge.

Plan de Financement

Aides financières de la CAF du Nord

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) contractualisé avec la Caf du Nord, une aide financière à hauteur de 69 euros par stagiaire est attribuée à la collectivité.

Budget prévisionnel stage BAFA juillet 2021			
DEPENSES		RECETTES	
Stage BAFA IFAC (10 stagiaires sur 21 présents)	2 700,00	Subvention Caf du Nord	690,00 €
€		Participation des jeunes	945,00 €
		Prise en charge CCPS	1 065,00 €
Dépenses :	2 700,00	Recettes :	2 700,00 €
€			

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

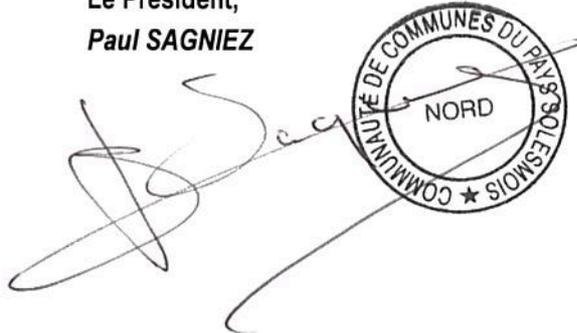
ID : 059-245901038-20210622-2021_66-DE

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **De valider le montant de la prise en charge du coût du stage Bafa par la collectivité ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention avec l'IFAC (en annexe) et tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le *28/06/2021*

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Paul Sagniez', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center, with a small star at the bottom. The signature is written in a cursive, somewhat stylized manner.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.67 relative à la tarification du séjour LALP été 2021

Pour répondre aux attentes des jeunes en matière de loisirs et d'animation un séjour à la Base de loisirs de la Frette est proposé pour les adolescents adhérents du LALP du lundi 26 au vendredi 30 juillet 2021.

Avec un vaste plan d'eau de 32 hectares navigable en totalité, une plage de sable blanc de 20 000 m², un toboggan aquatique et des jeux pour petits et grands, le camping de la Frette dispose de tous les plaisirs de l'eau dans un environnement préservé au cœur de l'Aisne !

Les activités mettront l'accent sur l'apprentissage, la découverte, l'expérimentation, mais aussi sur les valeurs d'intégration, de respect et de tolérance.

Les jeunes seront hébergés sous tentes légères de deux ou trois places. Les repas seront cuisinés par l'équipe selon la réglementation en vigueur.

Les activités proposées : Voile, paddle, canoé, tir à l'arc, plage, etc...

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente du séjour en fonction du quotient familial (Qf) de la manière suivante :

- **Qf de 0 à 600 € : 40 € par jeune**
- **Qf de 601 à 1000 € : 50 € par jeune**
- **Qf sup à 1001 € : 60 € par jeune**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de Financement PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Camping, activités pour les 14	1 908,00 €	Participation des jeunes	700, 00 €
Charges de personnel	1 804,00 €	Caf du Nord	2 106, 00 €
Achats, services extérieurs	800,00 €	CCPS	1 706, 00 €
Total des dépenses	4 512,00 €	Total des recettes	4 512,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette proposition tarifaire et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Héléne LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.68 portant tarification du conservatoire intercommunal de musique et de danse du pays solesmois à compter de la rentrée de septembre 2021

Préambule :

Le conservatoire intercommunal de la CCPS est une structure d'enseignement artistique spécialisée dans les domaines de la musique et de la danse. Ses missions sont de sensibiliser, initier et former les publics jeunes et moins jeunes à une pratique artistique vivante, par la musique ou la danse. L'épanouissement personnel et collectif demeure sa principale finalité. La vocation du conservatoire est de favoriser également le développement de la pratique artistique amateur, génératrice d'artistes et de publics potentiels.

Le conservatoire de la CCPS est un point de rencontre, un carrefour des démarches individuelles et de la vie sociale. Il est ouvert à des publics très diversifiés : par leur âge, leurs origines socio-professionnelles, par la nature de leur demande, par leurs goûts et par leurs traditions culturelles.

Il s'agit :

- d'y établir une structure garantissant un service qualitatif.
- d'y favoriser l'éveil des enfants, l'apprentissage de la musique, de la danse, des pratiques collectives et l'éclosion de la formation de futurs amateurs actifs.
- d'y créer au sein de la CCPS une activité culturelle dynamique en collaboration avec les autres structures du territoire (écoles, crèches, associations, centre de loisirs).

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à partir de la rentrée de septembre 2021, et jusqu'à nouvelle modification.

TARIFS ANNUELS CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DU PAYS SOLESMOIS

Droits d'inscription et de participation à la pratique collective en euro T.T.C par personne		
CCPS ou extérieurs	30 €	
Droit de formation en euro T.T.C. par personne		
HABITANTS	CCPS	EXTERIEURS
Formation musicale	25 €	70 €
Formation instrumentale en cursus	60 €	105 €
Formation chorégraphique en cursus	65 €	110 €
Atelier de découverte théâtrale	45 €	65 €
Formation instrumentale ou chorégraphique ne s'étant pas impliqué l'année N-1 et ne s'impliquant pas dans la vie du conservatoire en rapport avec articles 5,1 et 5,10 du règlement intérieur du conservatoire.	250 €	250 €
Formation instrumentale ou chorégraphique supplémentaire en cursus	65 €	70 €
Formation instrumentale et chorégraphique Hors Cursus et adultes	100 €	120 €
Elèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire.	Gratuité	Gratuité
Location d'instruments en euro T.T.C. par instrument, par an		
CCPS ou extérieurs	120 €	
Réduction sur le montant global (droit d'inscription et droit de formation)		
CCPS ou extérieurs dès le deuxième membre d'une même famille	10%	

D'autre part au-delà de son activité régulière et publique d'enseignement artistique, il est proposé que le conservatoire puisse développer une activité de prêt de salle et d'aide à la création artistique pour les groupes, artistes ou structures en voie à la professionnalisation.

Le conservatoire deviendrait un lieu « Coup de Pouce ».

Ce projet se concrétiserait par une mise à disposition de l'auditorium les jeudis mais aussi durant les vacances scolaires via une contrepartie financière qui serait la suivante :

Location pour la journée du jeudi :

- Structure ou artiste de la CCPS : 300 euros
- Structure ou artiste hors CCPS : 400 euros

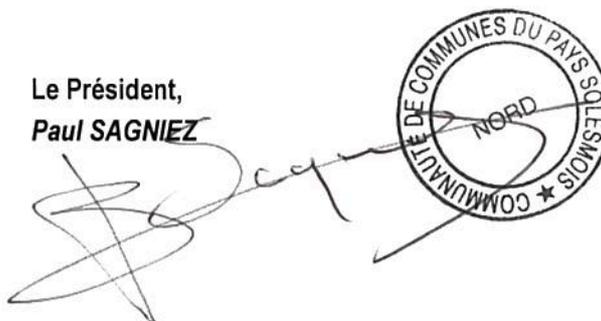
Location forfait de 5 jours durant les vacances scolaires :

- Structure ou artiste de la CCPS : 1000 euros
- Structure ou artiste hors CCPS : 1500 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les tarifs du conservatoire intercommunal de Musique et de Danse du Pays Solesmois à compter de la rentrée scolaire 2021 tel que présenté ci-dessus et ce jusqu'à nouvelle modification ainsi que la mise en place des tarifs pour la mise à disposition de l'auditorium.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.69 portant mise à disposition de la piscine intercommunale au Sporting Club Libellule de Denain (Waterpolo)

Préambule :

Depuis de nombreuses années, associations et clubs utilisent la Piscine Intercommunale du Pays Solesmois afin d'y pratiquer et développer leurs activités.

Le Sporting Club Libellule de Denain (Waterpolo) demande des créneaux d'entraînements, suite à la fermeture définitive du Centre Nautique Gustave Ansart de Denain, et dans l'attente de disponibilités du nouveau centre nautique Aqualude. Les créneaux demandés sont les suivants :

- Lundi de 20h15 à 22h00
- Mardi de 20h15 à 22h00
- Vendredi de 20h15 à 22h00

Pour la période du 1^{er} septembre au 15 décembre 2021 (et si possible dès août).

La mise à disposition est facturée 36€/membre/an.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la délibération 2015.57 : tarifs piscine

Vu la convention en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Le Sporting Club Libellule de Denain à utiliser la Piscine Intercommunale du Pays Solesmois**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center, with a small star at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.70 portant présentation du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)

L'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Transmis à chaque mairie, celui-ci fera l'objet d'une présentation par le maire – ou l'un des conseillers communautaires – au conseil municipal. Ce document public est mis à disposition dans les mairies ainsi qu'au siège de la CCPS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L.2224-17-1 et D2224-1,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, dont l'article 3,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2020 joint à la présente délibération,

prend acte de la présentation du Rapport annuel de 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021*

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Paul Sagniez', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center, with a small star at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.71 prenant acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR pour l'année 2020

Le rapport concerne la compétence obligatoire « traitement des déchets des ménages et assimilés » du Syndicat ECOVALOR. La collecte des déchets est assurée par les établissements publics de coopérations intercommunales adhérents. Les éléments relatifs à la collecte ne seront donc pas présentés.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport d'activité 2020 d'ECOVALOR annexé à la présente délibération.

prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR pour l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Maryse". To the right of the signature is a circular official stamp. The outer ring of the stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" at the top and "NORD" at the bottom, with a small star symbol on the right side. The center of the stamp is blank.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.72 portant entrée au capital de la société Methasolesmois

La CCPS est engagée, en partenariat avec le Pays du Cambrésis, dans le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce plan définit des objectifs stratégiques et un programme d'actions afin :

- D'atténuer et de lutter contre le changement climatique,
- De développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie,
- D'intégrer les enjeux de qualité de l'air, et leurs impacts sur la santé et les populations.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois s'inscrit dans une ambition de transition énergétique et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan EnR), pour et par le territoire.

Dans ce cadre, La CCPS souhaite accompagner la transition énergétique et le développement de l'ensemble des énergies renouvelables, au rang desquelles on compte la méthanisation, dans la mesure où les projets sont concertés et ont des impacts pour le territoire.

Associée dès 2018 aux réflexions du collectif Méthasolesmois, la CCPS souhaite accompagner l'émergence de ce projet vertueux. Notamment à travers un accompagnement financier par le biais d'une prise de participation au capital de la société Methasolesmois à hauteur de 5 000€.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (Enr) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu la délibération 2021.22 actant le plan d'action de la CCPS dans le cadre du Plan-Climat-Air-Energies-Territorial (PCAET) du Cambrésis,

Après en avoir délibéré par la répartition des voix suivante :

3 abstentions

2 refus de participer

29 voix « pour »

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

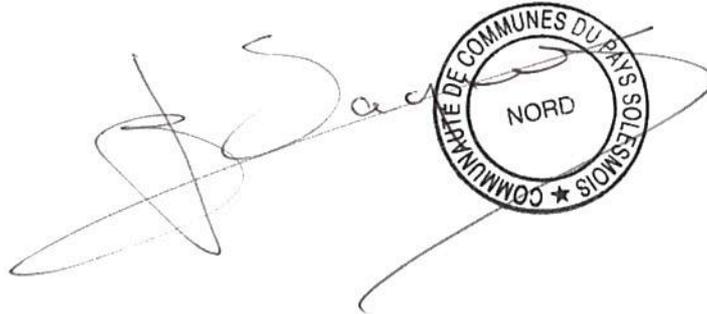
ID : 059-245901038-20210622-2021_72-DE

Le Conseil communautaire décide :

- **D'autoriser la CCPS en tant que personne morale à souscrire une prise de participation au capital de la société Méthasolesmois à hauteur de 5 000€ et d'inscrire la somme correspondante à la section investissement du budget principal intercommunal 2021, article 261 fonction 01 ;**
- **D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la prise de participation.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Paul Sagniez', written over a circular official stamp. The stamp is black and white and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the top edge, 'NORD' in the center, and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.73 portant convention de moyens avec l'Office de tourisme Cambrésis

L'Office de Tourisme du Cambrésis s'inscrit comme un outil de promotion et de développement touristique. Il s'efforce de construire une destination touristique reconnue et contribue à véhiculer une image positive et dynamique, indispensable pour renforcer son attractivité, et accueillir les visiteurs et de futurs investisseurs.

Les communautés, financeurs de l'office de Tourisme du Cambrésis, ont décidé de faire évoluer le mode de gestion de la compétence tourisme. Une étude étant actuellement en cours afin de déterminer le type de structure, il y a lieu de reconduire pour une durée de 6 mois, la convention avec l'Office de Tourisme du Cambrésis, soit le temps de prendre les décisions adéquates et de les mettre en œuvre.

Durant la période de transition, des moyens humains, financiers et techniques sont sollicités auprès des différents acteurs publics concernés, dont la Communauté d'agglomération. Une convention fixe les modalités de fonctionnement, d'organisation et de financement de l'Association Office de Tourisme du Cambrésis.

La CCPS, au titre de sa compétence tourisme participe au fonctionnement de la structure. En application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'Office de tourisme du Cambrésis dont le montant de subvention dépasse le seuil de 23 000 €, est concerné par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2021, permettant la création et le transfert de l'association vers un EPIC.

Pour lui permettre de remplir ses missions, la CCPS attribuera à l'OTC une subvention d'un montant de 5 000 €.

Au regard de tous ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **D'autoriser le Président à signer cette convention de moyens ;**
- **D'attribuer à l'Office du Tourisme une subvention de 5 000 euros ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer tout document, modifications comprises, nécessaires à sa bonne exécution.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.74 portant fixation du prix et la vente des terrains de la CCPS cadastrés AB99 et AB102 à la SCI Y.S.L INVESTISSEMENT

Préambule :

La SCI Y.S.L investissement (N° SIRET45063153600015), domiciliée 12 impasse des briqueteurs 59730 SOLESMES, dont les co-gérants, de cette Société civile Immobilière, sont Monsieur Yvon Leclercq et madame Sabine Leclercq.

La SCI souhaite acquérir les parcelles cadastrées **AB99 et AB102** d'une contenance d'environ 750m². Ces parcelles de terrain à bâtir en friches (enherbées) de forme rectangulaire (front sur rue d'environ 45 mètres) sur la ZAE de Voyette de Vertain à Solesmes (59730). Ces deux parcelles se situent en prolongement du terrain de la SARL Leclercq TP (parcelle AB75) dont le dirigeant est Yvon Leclercq.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Considérant l'avis du service des domaines du 18 mars 2021 (en annexe) ;

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 8 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De fixer le prix des parcelles cadastrées AB99 et AB102 à 5.000€ HT. ;**
- **D'approuver la vente des parcelles cadastrées AB 99 et AB102 sur la ZAE de Voyette de Vertain à Solesmes à la SCI Y.S.L investissement représentée par Monsieur Yvon Leclercq et Madame Sabine Leclercq, pour un montant de 5.000€ HT. ;**
- **Toutes les démarches et formalité visant la division parcellaire sont à la charge du preneur, ainsi que les frais de vente ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération de vente.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h
Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020.83 DU 13 OCTOBRE 2020

Délibération 2021.75 Portant sur la vente du terrain de la CCPS CADASTRE AB118 à la SCI Y.S.L INVESTISSEMENT

Préambule : La SCI Y.S.L investissement (N° SIRET45063153600015), domiciliée 12 impasse des briqueteurs 59730 SOLESMES, les co-gérants, de cette Société civile Immobilière, sont Monsieur Yvon Leclercq et madame Sabine Leclercq.

La SCI souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB118 d'une contenance de 800m², sur la ZAE de Voyette de Vertain à Solesmes (front sur rue d'environ 55 mètres). Cette parcelle se situe en prolongement du terrain de la SARL Leclercq TP dont le dirigeant est Yvon Leclercq.

Cette partie de terrain cadastrée AB118 représente 800m² de surface avec la présence d'un transformateur électrique et d'une installation de traitement des eaux (ces derniers sont sur la parcelle AB118 mais ne sont pas concernés par le projet de vente).

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la délibération du 13 octobre 2020 portant fixation du prix d'une partie de la parcelle AB118 de la communauté de communes du pays Solesmois sur la ZAE de Voyette de Vertain ;

Considérant l'avis du service des domaines du 19 août 2020 (en annexe) ;

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 8 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AB118 sur la ZAE de Voyette de Vertain à Solesmes à la SCI Y.S.L investissement représentée par Monsieur Yvon Leclercq et Madame Sabine Leclercq, pour un montant de 5600€ HT ;
- Toutes les démarches et formalité visant la division parcellaire sont à la charge du preneur, ainsi que les frais de vente ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération de vente.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center. There is also a small star symbol at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoît CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.76 Portant octroi d'une aide au développement à l'entreprise « B.F.I »

Préambule : L'entreprise « B.F.I » (Boulonnerie Fournitures Industrielles) a été créée en juin 2011 par Eric et Nicolas Cachoir sous la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL) sur le territoire solesmois, 4 rue de Capelle à Escarmain (59213), N°SIRET. 53273736800029

Le projet de développement : L'entreprise se développe, et une création d'une zone de réception et d'expédition est en projet pour faire face au flux de marchandises à livrer aux clients. Des travaux d'extension et d'aménagement sont nécessaires. Un emploi sera créé dans le cadre de ce nouveau projet de développement.

Le montant total de son projet d'investissement s'élève à **53.082,72€**.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux en matière de développement économique. Celle-ci dispose que les communes et EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-3, R1511-4 à R1511-4-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 17 mai 2021 ;

Considérant la demande de Messieurs Eric et Nicolas CACHOIR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 9000€ à l'entreprise B.F.I dans le cadre de son projet de développement.**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant**

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2021.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.77 Portant octroi d'une aide immobilière à l'entreprise « distimex »

Préambule :

L'entreprise DISTIMEX a été créée en avril 2018 par Monsieur Patrick LEROY sous la forme d'une Société par Actions simplifiée (SAS) sur le territoire solesmois, 69 rue de la Cavée à Solesmes (59730), N°SIRET. 40491667800075. Il s'agit d'un établissement secondaire.

Le projet

L'entreprise souhaite faire une extension du quai de chargement et une réhabilitation de sa salle de fabrication de parfum.

Le montant total des investissements des travaux s'élève à **65.004,78€**

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux en matière de développement économique. Celle-ci dispose que les communes et EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-3, R1511-4 à R1511-4-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 17 mai 2021 ;

Considérant la demande de Monsieur Patrick LEROY ;

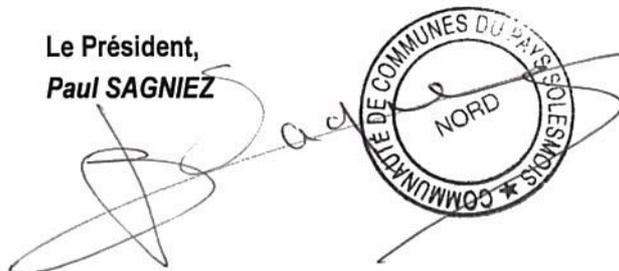
Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 6.500,48 € à la l'entreprise DISTIMEX dans le cadre de son projet.**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant**

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2021.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h
Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes**

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoît CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.78 Portant octroi d'une aide immobilière au cabinet D'ORTHOPHONIE LEDIEU

Préambule : Le cabinet d'orthophonie a été créé en septembre 2008 par Madame Emilie LEDIEU-MASCART sous la forme d'une micro-entreprise en profession libérale sur le territoire solesmois, 2 Rue du Nouveau Monde à Solesmes (59730), N°SIRET : 50834001500041.

Le projet : Madame Emilie Ledieu souhaite diversifier son activité d'orthophoniste en proposant une prise en charge plus adaptée aux patients présentant des troubles de la voix, de l'oralité alimentaire et des patients en situation de handicap (enfants et adultes), pour cela le cabinet a besoin d'un espace plus grand pour accueillir les patients.

Le montant des investissements des travaux/extension s'élève à **38.529,92€**

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux en matière de développement économique. Celle-ci dispose que les communes et EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-3, R1511-4 à R1511-4-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 17 mai 2021 ;

Considérant la demande de Madame Emilie LEDIEU-MASCART

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'octroi d'une aide immobilière d'un montant de 7.705,98€ au cabinet D'ORTHOPHONIE LEDIEU ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2021.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h
Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes**

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.79 portant octroi d'une aide communautaire à l'entreprise « VERO-TRICOTE» dans le cadre de la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Préambule :

Dans le cadre de la pandémie du COVID19, le Président a pris la décision de signer la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

La convention permet à la CCPS d'adopter un dispositif afin de soutenir les entreprises.

Le dispositif prévoit une aide financière pour payer le loyer des locaux commerciaux, la facture d'eau, d'électricité ou de gaz des locaux des entreprises

Afin de faire application de la convention et après approbation de la commission développement économique qui s'est réunie le 17 mai 2021, il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'octroi d'une aide COVID à l'entreprise suivante :

Merceria VERO-TRICOTE, 21 PLACE Jean Jaurès 59730 Solesmes (N° SIRET 527957260000013), et d'approuver l'octroi d'une subvention de 1000€, à la merceria Véro-Tricote représentée par Madame Véronique Cousin

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales durant l'épidémie de COVID19 ;

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017 ;

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI ;

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe ;

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avenant N°21001692N001 du 26 février 2021 à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 17 mai 2021 ;

Considérant la demande de Madame Véronique Cousin ;

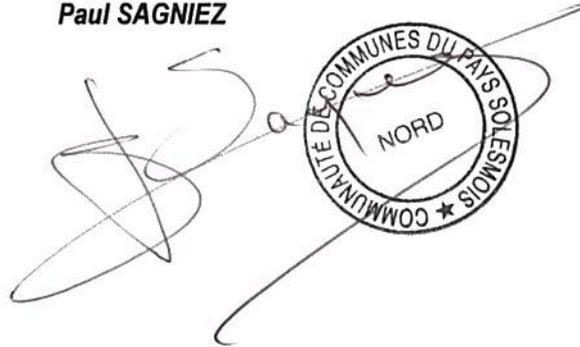
Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise « VERO-TRICOTE », dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire.**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2021.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du mardi 22 juin 2021 à 19h

Salle des sports Edouard Delberghe - Solesmes

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents (28) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Benoit CARION, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir (6) : M. Jacky CALZADA donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Michel DHANEUS donne pouvoir à M. Roland SALENGRO, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaires absents (2) : M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

Délibération 2021.80 portant sur l'adhésion de la CCPS au dispositif « APESA du Cambrésis et du Douaisis »

Préambule :

Le dispositif APESA (Aides Psychologiques aux Entrepreneurs en souffrance Aiguë) a été créé pour venir en aide aux chefs d'entreprise en situation de détresse psychologique face aux difficultés financières de leur affaire. Actuellement, 134 tribunaux de commerce sont présents sur le territoire national, 71 sont actuellement rattachés au dispositif APESA.

L'APESA accompagne les chefs d'entreprise qui connaissent des difficultés comme la dépression, la souffrance psychologique aiguë afin d'éviter tout geste désespéré après une issue judiciaire.

Elle propose une prise en charge rapide et confidentielle, assurée par des psychologues spécialisés dans le traitement de la souffrance morale. Le coût de la prise en charge pour 1 personne est de 350€ : 100€ pour le traitement de la fiche alerte et l'évaluation de la gravité par un psychologue, 250€ pour les 5 entretiens par un psychologue.

Projet :

Le tribunal de commerce de Douai a décidé de créer le même dispositif « APESA du Cambrésis et du Douaisis » pour venir en aide aux chefs d'entreprise sur ces deux territoires. Le Budget annuel estimé, par le tribunal de commerce pour la structure « APESA du Cambrésis et du Douaisis », est entre 8000€ à 12000€.

Les membres cotisants seront amenés à signer une convention, la cotisation est fixée 150€ par an.

La CCPS a décidé d'être membre de cette structure et de financer dans un premier temps deux parrainages pour permettre à deux chefs d'entreprise du territoire Solesmois, en situation difficile, une prise en charge gratuite à ce dispositif, le coût de ces deux parrainages est de 700€.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu la présentation du dispositif en annexe ;

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de création du dispositif,**
- **D'approuver l'adhésion de la CCPS au dispositif APESA du Cambrésis et du Douaisis dès sa création et aux mêmes conditions énoncés dans le projet,**

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20210622-2021_80-DE

- **D'approuver le versement de la cotisation de 700€ par an dès l'adhésion de la CCPS au dispositif au moyen d'une convention durant 1 an pour une prise en charge de l'accompagnement de deux entrepreneurs dans le cadre de ce dispositif ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'adhésion à ce dispositif et de signer toutes les pièces s'y rapportant ;**

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2021.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 28/06/2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ

